

A Nantes, le 27 mars 2023

N/Réf.: 2023-001974
Dossier suivi par : Sandrine Bouligand
Mél. : sd49@ofb.gouv.fr

Objet : Renouvellement et modification des conditions d'exploitation de la carrière de Pierre Bise (49)

Suite à l'examen du dossier de demande d'autorisation environnementale de la société Travaux Publics des Pays de Loire (TPPL) qui exploite la carrière de Pierre Bise à Beaulieu-sur-Layon et que vous nous avez transmis pour avis le 14 février 2023, l'OFB vous fait part de ses observations.

Le projet correspond au renouvellement d'exploitation de la carrière de Pierre Bise avec des modifications des conditions d'exploitation. Les zones qui seront exploitées sont déjà intégrées à la carrière et décapées. De ce fait, les enjeux faune-flore-habitats et zones humides sont faibles. Il est à noter la présence d'amphibiens dont les populations se sont développées, justement, du fait de la présence de la carrière. Les conditions d'exploitation changeant peu, ces espèces seront a priori, toujours présentes (p215 de l'étude d'impact) avec le renouvellement d'exploitation. Les pourtours de la carrière présentent des milieux pionniers intéressants qui seront conservés et gérés lors de l'exploitation et de la remise en état.

Il existe, au sein de la carrière, un talweg déjà busé qui recueille les eaux de pluie du site. Il sera uniquement déplacé lors de la future exploitation.

Globalement, les impacts du renouvellement d'exploitation de la carrière sont faibles et les mesures ERCA proposées à partir de la page 363 (MES, pollutions aux hydrocarbures, gestion des milieux au pourtours de la carrière...) sont pertinentes.

Pour la remise en état après exploitation, même si les plans d'eau sont compatibles avec le SDAGE (exception à la disposition 1E), l'exploitant doit prendre en compte l'évaporation importante (de l'ordre de 0,5L/seconde/ha) de ce type de remise en état. De plus, et comme mentionné dans le dossier d'étude d'impact, le talweg reçoit actuellement les eaux de ruissellement du bassin versant qui se déversent ensuite dans le Layon (p141 et p144). Le Layon subit des étiages sévères (<https://onde.eaufrance.fr/acces-aux-donnees/station/M5104311>), en particulier ces dernières années, l'alimentation par un affluent même intermittent est importante. L'exploitant doit donc justifier son choix de remise en état de carrière au regard de l'évaporation et de l'alimentation du Layon.

Aurelien VIAU

Directeur adjoint